

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000279 – MDE 23/038/00AU 116/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE FLAGELLATION

ARABIE SAOUDITE Neuf ressortissants saoudiens

Londres, le 12 mai 2000

Neuf ressortissants saoudiens doivent être flagellés pour « *déviante sexuelle* », selon une dépêche d'Associated Press (AP).

Le 16 avril, cette agence de presse a rapporté que cinq personnes avaient été condamnées à 2 600 coups de verge et à six ans d'emprisonnement, tandis que des peines de 2 400 coups de verge et de cinq ans d'emprisonnement avaient été prononcées à l'encontre de quatre autres individus. Ces informations ont apparemment été livrées par un policier s'exprimant sous le couvert de l'anonymat, qui n'a fait mention d'aucun nom ni fourni davantage de détails.

Le 19 avril, Amnesty International a écrit au ministre saoudien de l'Intérieur en lui demandant des éclaircissements sur ces informations, et a appelé le gouvernement à ne pas infliger à ces personnes les châtiments corporels auxquels elles ont été condamnées. L'Organisation s'est également efforcée de se renseigner sur la nature exacte des charges dont ces neuf personnes ont été reconnues coupables, afin de déterminer s'il s'agit de prisonniers d'opinion. Comme à son habitude, le gouvernement n'a pas répondu, démontrant une fois de plus que ceux dont les droits fondamentaux sont bafoués en Arabie saoudite doivent subir leur sort en secret.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aux termes de la législation saoudienne, un certain nombre d'infractions, notamment des délits sexuels, sont obligatoirement sanctionnées par des peines de flagellation, qui peuvent également être prononcées de manière discrétionnaire par les juges, en lieu et place ou en sus d'autres châtiments. Les peines infligées vont de plusieurs dizaines à des milliers de coups de verge.

Amnesty International considère la flagellation comme un traitement cruel, inhumain et dégradant s'apparentant à une forme de torture, incompatible avec l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, aux termes duquel : « *Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.* »

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax / télex (en arabe, en anglais ou en français) :

– dites-vous préoccupé par les informations diffusées par Associated Press (AP) selon lesquelles neuf personnes doivent être prochainement flagellées et, si ces renseignements sont exacts, demandez instamment que leurs peines ne soient pas appliquées ;

– demandez à être informé des charges exactes dont ces neuf personnes ont été reconnues coupables, ainsi que du déroulement de leur procès et des éléments de preuve produits contre eux, et efforcez-vous de savoir si elles ont été autorisées à se faire représenter par les avocats de leur choix, et si elles ont la possibilité d'interjeter appel de leur déclaration de culpabilité et de leur peine ;

– soulignez que vous considérez la flagellation comme un châtiment cruel, inhumain et dégradant, incompatible avec l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, aux termes duquel : « *Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.* »

APPELS À :

Remarque : l'obtention des lignes de fax saoudiennes peut s'avérer difficile.

Chef de l'État (gardien des Lieux saints) :
His Majesty King Fahd bin 'Abdul 'Aziz
Office of H.M. The King
Royal Court, Riyadh
Arabie saoudite

Télégrammes : King Fahd, Riyadh, Arabie saoudite

Télex : 201039 CABINET SJ

Formule d'appel : *Your Majesty*, / Sire, (Votre Majesté,
dans le corps du texte)

Ministre de l'Intérieur :

His Royal Highness
Prince Naif bin 'Abdul 'Aziz
Minister of the Interior, Ministry of the Interior
PO Box 2933, Airport Road
Riyadh 11134, Arabie saoudite

Télégrammes : Interior Minister, Riyadh, Arabie saoudite

Fax : 966 1 403 1185

Télex : 401622 MORS SJ / 202811 INFORM SJ

Formule d'appel : *Your Royal Highness*, / Votre Altesse
royale,

Ministre des Affaires étrangères :

His Royal Highness
Prince Saud al-Faisal bin 'Abdul 'Aziz
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Nasseriya Street
Riyadh 11124, Arabie saoudite

Télégrammes : Minister of Foreign Affairs, Riyadh, Arabie
saoudite

Fax : 966 1 403 0159

Télex : 405000 MFA SJ

Formule d'appel : *Your Royal Highness*, / Votre Altesse
royale,

Ministre de la Justice :

His Excellency
Dr . 'Abdullah bin Muhammad bin Ibrahim Al-Sheikh
Minister of Justice, Ministry of Justice
University Street, Riyadh 11137
Arabie saoudite

Télégrammes : Justice Minister, Riyadh, Arabie saoudite

Fax : 966 1 401 1741

Télex : 404450 JUSTIC SJ

Formule d'appel : *Your Excellency* / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 23 JUIN 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT
ENCORE INTERVENIR. MERCI.***

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW,
Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty
International - ÉFAI -*